

DELEGATION.....

N° de dossier

Date du dépôt

réserve à l'État

## DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE AVANCE POUR LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX <sup>(1)</sup>

Vous sollicitez une demande d'aide de l'Agence nationale de l'habitat pour des travaux dans votre habitation principale. **Si votre demande fait l'objet d'une décision favorable d'attribution de subvention**, vous pouvez sous certaines conditions bénéficier, dans un délai très rapide, du **versement d'une avance pour le commencement des travaux à hauteur de 70 % de la subvention accordée**.

Le versement d'une avance est réservé aux propriétaires aux ressources très modestes bénéficiant d'une aide de l'Anah pour les travaux d'autonomie de la personne ou d'une aide du FART (programme Habiter Mieux). Ce dispositif n'est pas cumulable avec une demande d'Eco-prêt Habiter Mieux.

Pour cela il suffit de compléter et surtout de signer le présent document qui précise les conditions dans lesquelles cette avance peut vous être versée et les engagements et obligations auxquels vous serez tenus en contrepartie.

**Aucune avance ne pourra être versée si ce document n'est pas daté et signé de vous ou de votre mandataire <sup>(2)</sup>.**

Si votre demande d'aide fait l'objet d'une décision défavorable, le présent engagement deviendra automatiquement sans effet, et cela, sans aucune démarche de votre part.

Nous vous suggérons d'effectuer une copie de cette demande afin de conserver une trace des engagements que vous souscrivez.

Votre délégation de l'Anah

<sup>(1)</sup> Cette demande auprès de la délégation de l'Anah ou du délégataire peut être formulée, soit en accompagnement de la demande de subvention, soit après la notification de la décision attributive de subvention et, dans tous les cas, avant tout commencement des travaux et avant tout paiement de l'Anah. La procédure d'avance étant mise en place pour une durée limitée, se rapprocher de l'Anah pour savoir si votre dossier peut encore en bénéficier.

<sup>(2)</sup> En cas de désignation d'un mandataire, une procuration sous seing privé pour le versement des fonds sera exigée à l'appui de la demande (voir rubrique « pièces à joindre » ci-après).

Je soussigné(e) :

Nom<sup>(1)</sup> : LACAZE Prénom : KARINE  
Adresse : 3 COTE DEZES  
Code postal : 115600 Commune : SAINTE ETIENNE DE MAVNS

En cas de mandataire, indiquez ici ses coordonnées :


Nom et adresse du mandataire<sup>(2)</sup> :  
.....  
.....

Date de la demande de subvention de l'Anah : 28 02 2025  
S'il vous a déjà été fourni, indiquez ici le n° de dossier Anah : 127 5098

- Demande le versement d'une avance égale au maximum à 70 % de la subvention<sup>(4)</sup> dans les conditions suivantes :
  - les travaux ne sont pas déjà commencés à la date où je sollicite cette avance,
  - ma demande de subvention doit faire ou avoir fait l'objet d'une décision favorable de la part de l'Anah,
  - aucun versement d'acompte de la part de l'Anah n'est déjà intervenu,
  - je dois être en mesure, à l'appui de cette demande, de fournir un devis d'une entreprise participant à la réalisation des travaux subventionnés, daté et signé par l'entreprise et par moi-même ou mon mandataire et faisant mention d'une demande d'acompte à l'acceptation du devis ou pour le démarrage des travaux.
- Si je bénéficie du versement de l'avance, je m'engage à :
  - commencer ou avoir commencé les travaux, objet de la subvention, dans un délai maximal de 6 mois qui suivent la date de réception du courrier m'informant du montant de la subvention qui m'aura été réservée par l'Anah (lettre de notification de la décision attributive de subvention)<sup>(5)</sup>,
  - de façon générale respecter toutes les autres conditions liées au bénéfice de la subvention de l'Anah et à la réalisation des travaux par entreprise,
  - répondre aux demandes de renseignements et de contrôle de l'Agence liées au bénéfice de cette avance.
- Je reconnais avoir été informé(e) que :
  - le dispositif d'avance de l'Anah n'est pas cumulable avec celui de l'avance remboursable sans intérêt destinée au financement de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements anciens prévue à l'article R. 319-16 du Code de la construction et de l'habitation (Eco-prêt Habiter Mieux) ;
  - si je ne respecte pas les présents engagements, l'avance sur subvention de l'Anah devra être remboursée, et cela, indépendamment ou non du bénéfice de la subvention.

Fait à ST ETIENNE de MAVNS, le 06 03 2025  
(Date et signature obligatoires)<sup>(7)</sup>

Signature



### PIÈCES PARTICULIÈRES À JOINDRE À CETTE DEMANDE :

- Si ce document n'a pas déjà été fourni dans la demande de subvention, au moins un devis d'entreprise participant à la réalisation des travaux subventionnés, **daté et signé par l'entreprise et par moi-même ou mon mandataire** et faisant mention d'une **demande d'acompte à l'acceptation du devis** ou pour le commencement des travaux.
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), en original, du compte bancaire sur lequel devra être effectué le virement correspondant.
- Le cas échéant, si un mandataire est nécessaire ou désigné par le bénéficiaire pour percevoir les fonds, une procuration sous seing privé répondant aux règles exigées par l'Agence (se reporter au formulaire adapté disponible auprès de votre délégation de l'Anah ou sur le site internet [www.anah.fr](http://www.anah.fr)).

<sup>(1)</sup> La demande d'avance doit être signée par la même personne que celle qui sera bénéficiaire de la subvention ou son mandataire, désigné conformément à la réglementation de l'Anah.

<sup>(2)</sup> Le montant de la subvention comprend l'aide de l'Anah et, le cas échéant, l'aide du FART (programme Habiter Mieux).

<sup>(3)</sup> Dans certaines conditions très limitées, un délai supplémentaire de 6 mois pourra être accordé par l'Anah mais devra être justifié : dans tous les cas, la prorogation de ce délai devra être sollicitée avant l'expiration du délai de 6 mois. Se reporter pour cela à l'article 14 du règlement général de l'Anah.

Références : Code de la construction et de l'habitation : art R.321-18 et règlement général de l'Anah notamment les articles : 14, 18, 18 bis et 21 bis, décret n° 2015-1911 du 30 décembre 2015 relatif au règlement des aides du FART.

## Devis D-12913

Date : 21/02/2025

Code client : 6-0002915

Date visite technique : 10/02/2025

Date de livraison des travaux : entre le 22/02/2025 et le 22/05/2025

**LACAZE KARINE**

3 COTE DE DEZES

15600 SAINT-ETIENNE-DE-MAURS

Téléphone : 06 77 80 80 42

Mail : marc.malroux@orange.fr

Mode de chauffage : Bois | Logement de plus de 15 ans | Surface habitable : 107.25 m²

Désignation des Travaux	Qté	P.U. H.T.	Mont. H.T.	TVA	Mont. T.T.C.
<p>Mise en place d'une Pompe à chaleur Air / Air            Marque et modèle : THOMSON CLIMATISATION R-ION THO9SACINA UNITE INT            Puissance sonore : 26 dB(A)</p> <p>-----            Fourniture et réalisation sous-traitées auprès de l'entreprise : THERMOBAT            SIRET : 852 150 218 00026   Qualification RGE : QPAC/64108</p>	5	658,33 €	3 291,67 €	20,00 %	3 950,00 €
<p>Mise en place d'une Pompe à chaleur Air / Air            Marque et modèle : THOMSON CLIMATISATION R-ION UNITÉ EXT 2 SORTIES            TH18ML2EXA            SEER / SCOP : 6,1 / 4            Classe énergétique froid/chaud: A++/A+            Puissance nominale froid : 5,3 kW            Puissance nominale chaud : 4,3 kW</p> <p>-----            Fourniture et réalisation sous-traitées auprès de l'entreprise : THERMOBAT            SIRET : 852 150 218 00026   Qualification RGE : QPAC/64108</p>	1	3 575,00 €	3 575,00 €	20,00 %	4 290,00 €
<p>Mise en place d'une Pompe à chaleur Air / Air            Marque et modèle : THOMSON CLIMATISATION R-ION UNITÉ EXT 3 SORTIES            TH27ML3EXA            SEER / SCOP : 6,1 / 4            Classe énergétique froid/chaud: A++/A+            Puissance nominale froid : 7,9 kW            Puissance nominale chaud : 5,7 kW</p> <p>-----            Fourniture et réalisation sous-traitées auprès de l'entreprise : THERMOBAT            SIRET : 852 150 218 00026   Qualification RGE : QPAC/64108</p>	1	3 825,00 €	3 825,00 €	20,00 %	4 590,00 €
<p><b>FORFAIT POSE ET MAIN D'OEUVRE POMPE A CHALEUR AIR/AIR</b>            • Livraison de la pompe à chaleur unités intérieures et extérieures            • Création des passages et passage des liaisons frigorigènes et électriques            • Modification de la tuyauterie départ et retour            • Mise en place des unités intérieures et extérieures            • Raccordement frigorigènes et électriques            • Tirage au vide            • Test d'étanchéité            • Mise en service de la pompe à chaleur</p>	5	536,36 €	2 681,82 €	10,00 %	2 950,00 €
<p>Mise en place d'un Ballon thermodynamique Thermor Aéromax 5            profil de soutirage            Capacité : 200L - Rendement énergétique 133% - Profil L - Cop 3.18 selon la norme EN 16147</p> <p>-----            Fourniture et réalisation sous-traitées auprès de l'entreprise : THERMOBAT            SIRET : 852 150 218 00026   Qualification RGE : QPAC/64108</p>	1	3 118,48 €	3 118,48 €	5,50 %	3 290,00 €
<p><b>Forfait pose et main d'œuvre Ballon Thermodynamique</b>            • Livraison du ballon thermodynamique            • Vidange et dépose du ballon si existant • Mise en place du chauffe-eau thermodynamique en lieu et place de l'ancien chauffe-eau ou autre emplacement            • Raccordement sur eau froide et eau chaude du circuit sanitaire existant au moyen de flexibles. • Raccordement sur tuyau de vidange existant. • Raccordement sur ligne(s) électrique(s) existante(s) devant correspondre aux normes en vigueur. • Installation du groupe de sécurité. • Remplissage et tests d'étanchéité. • Contrôle du bon fonctionnement. • Mise en service et conseils d'utilisation.</p>	1	843,60 €	843,60 €	5,50 %	890,00 €

Désignation des Travaux	Qté	P.U. H.T.	Mont. H.T.	TVA	Mont. T.T.C.
Isolation d'un comble - KNAUF INSULATION SPRL TI 212 • Produits Panneau roulé de laine minérale de verre revêtu d'un surfaçage kraft. • Marque KNAUF INSULATION SPRL • Référence TI 212 • Epaisseur 280 mm. • Résistance thermique R= 7 m2.K/W • ACERMI 02/016/130 • Norme EN 13162:2012+A1 : 2015 • Euroclasse F  ----- Fourniture et réalisation sous-traitées auprès de l'entreprise : ARC PROJET SIRET : 448 311 100 00037   Qualification RGE : E-E196747	110 m²	56,87 €	6 255,92 €	5,50 %	6 600,00 €
<b>FORFAIT POSE ET MAIN D'OEUVRE ISOLATION THERMIQUE DES COMBLES</b> • Installation, pose et mains d'œuvre • Livraison sur chantier • Montage - Démontage • Respect des normes de sécurité • Protection du chantier à l'aide de bâches - Plastique • Enlèvement des déchets et mise en décharge.	110	28,44 €	3 127,96 €	5,50 %	3 300,00 €
<b>Mise en place d'une isolation de murs par l'extérieur</b> • Produit polystyrène expansé, Marque HIRSCH ISOLATION, Référence CELLOMUR ULTRA • Epaisseur 140mm, Résistance 4,5 m2.K/W • ACERMI 12/081/795 • Marquage CE • Réaction au feu : EUROCLASSE E  ----- Fourniture et réalisation sous-traitées auprès de l'entreprise : W ECO SIRET : 877 980 128 00020   Qualification RGE : E-E181584	200 m²	85,31 €	17 061,61 €	5,50 %	18 000,00 €
<b>FORFAIT POSE ET MAIN D'OEUVRE ISOLATION THERMIQUE DES MURS PAR L'EXTERIEUR</b> • Mise à disposition des ouvriers • Enduit qui recouvre et protège l'isolant • Gestion de l'étanchéité au niveau des jonctions • Harpage, joints décalés, rebouchage au mortier des espaces entre panneaux • Mise en place de Crépi avec distance entre le sol fini et le rail de départ supérieure à 15 cm • Mise en place d'un échafaudage • Livraison , montage et démontage • Protection des sols par bâche • Mise en place d'une peinture de couleur • Protection en tête d'ITE avec mise en place d'une épaisseur suffisante du produit de finition afin de protéger contre les intempéries et les rayonnements solaires • Rail de départ	200	75,83 €	15 165,88 €	5,50 %	16 000,00 €
Isolation d'un plancher bas - Polystyrène -POLYPROD POLYPRO-ITE G TH32 • Produit polystyrène expansé • Marque POLYPROD SAS. • Référence POLYPRO-ITE G TH32 • Epaisseur 100mm. • Résistance thermique = 3.10 m2.K/W • ACERMI N° 12/150/801 • Norme EN 13163 : 2012 + A2 : 2016 • Marquage CE • Euroclasse E  <b>Informations complémentaires :</b>  ----- Fourniture et réalisation sous-traitées auprès de l'entreprise : ARC PROJET SIRET : 448 311 100 00037   Qualification RGE : E-E196747	110 m²	56,87 €	6 255,92 €	5,50 %	6 600,00 €

Désignation des Travaux	Qté	P.U. H.T.	Mont. H.T.	TVA	Mont. T.T.C.
<b>FORFAIT POSE ET MAIN D'OEUVRE ISOLATION THERMIQUE DES PLANCHERS BAS</b> • Installation, pose et mains d'œuvre • Livraison sur chantier • Montage - Démontage • Respect des normes de sécurité • Protection du chantier à l'aide de bâches - Plastique • Enlèvement des déchets et mise en décharge.	110	28,44 €	3 127,96 €	5,50 %	3 300,00 €
<b>Ventilation Mécanique contrôlée Simple flux hygro A</b> • Caisson : marque ALDES EASY HOME HYGRO COMPACT CLASSIC, basse consommation • Bouche d'extraction : marque ALDES, BIM • Classe énergétique : C • NORME(S) : avis technique n° 14 / 14-2055, certifié EUROVENT CERTITA CERTIFICATION VMC • Puissance électrique pondérée (en W-Th-C) 14 à 59 Matériaux fournis et mis en place par : ARC PROJET - SIRET : 448 311 100 00037   Assurance décennale GROUPAMA: 42347923S-002   Qualification RGE : VPLUS/74128 / Date de validité : 06 juin 2024 au 06 juin 2025	1	1 696,68 €	1 696,68 €	5,50 %	1 790,00 €
<b>FORFAIT POSE ET MAIN D'OEUVRE VENTILATION MECANIQUE SIMPLE FLUX</b> Mise en place du caisson • Perçage et carottage des murs • Création du réseau de gaines • Mise en place des bouches d'extraction • Mise en place des bouches de soufflage • Programmation • Mise en service • Formation & démonstration	1	654,03 €	654,03 €	5,50 %	690,00 €

Total TVA 5.5%	3 151,96 €	Total H.T.	70 681,53 €
Total TVA 10%	268,18 €	Total TVA	5 558,47 €
Total TVA 20%	2 138,33 €	<b>Total T.T.C.</b>	<b>76 240,00 €</b>



**Informations complémentaires :**

Le client s'engage à avoir bien pris connaissance des conditions générales de vente.

**Gestion, évacuation et traitement des déchets de chantier :**

Comprenant la main d'oeuvre liée à la dépose et au tri, le transport des déchets de chantier vers le point de collecte et les coûts de traitement.

Les coûts et frais prévus sont inclus dans le prix TTC et sont des estimations, susceptibles d'être revus en fonction de la quantité réelle et de la nature des déchets constatés en fin de chantier.

• Déchets triés sur le chantier et évacués séparément : Carton, Polystyrène, Plastique, Papier, Métal, Composant électronique, Gaz frigorifique

**Point de collecte envisagé :**

ETABLISSEMENTS TEIL

970 Avenue Jean Ferrat - 15130 Arpajon-sur-Cère

SIRET : 327 409 918 00023

Activité : Collecte des déchets non dangereux

Date et signature du client précédées de la mention "Bon pour accord"

" Bon pour accord "

Le 06/03/2025

BON POUR ACCORD

Demande d'avance de 309  
pour le démarrage des  
travaux

SAS ISOKAL FRANCE  
4 rue de la Briqueterie  
95330 DOMONT  
Tél : 01 39 85 79 82  
Siret : 841 197 502 00039

ISOKAL FRANCE - 4 rue de la Briqueterie, 95330 Domont - 01 39 85 79 82  
SAS au capital de 40 000,00€ - SIRET 841 197 502 000 39 - APE 4329A - TVA FR69841197502

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-contre

**ANNULATION DE COMMANDE - CODE DE LA CONSOMMATION - Annexe à l'art. R.121-1 :** Conditions de l'annulation : Complétez et signez ce formulaire, envoyez-le par courrier recommandé avec accusé de réception à l'attention de ISO KAL FRANCE - 4 RUE DE LA BRIQUETERIE, 95330 DOMONT au plus tard le 14ème jour à partir du jour de la commande ; si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé il est prorogé au premier jour ouvrable suivant. (Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.) A l'attention ISO KAL FRANCE - 4 RUE DE LA BRIQUETERIE, 95330 DOMONT. Tél : 0139857982.

Je, soussigné, vous notifie par la présente utiliser mon droit de rétractation pour le contrat portant sur la vente du bien pour la prestation.

Commandé le : Reçu le : Nom du consommateur:

Adresse du consommateur :

Date : Signature du consommateur :